



ARC ÉNERGIES MAURIENNE

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

N°2024-014

Séance du 18 septembre 2024

Le dix-huit septembre deux mille vingt-quatre à 18 heures 30, Le comité syndical s'est réuni 50, place de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard BORDON.

Les membres du comité syndical présents :

Gérard BORDON, Abdelhamid BELHADDAD, Philippe BOST, Mathilde SONZOGNI, Annie BONNIVARD, Jean-Michel STASIA, Martine REFFET, Romain CUGNET, Isabelle BIETRIX arrive à 18H45.

Absents excusés : Philippe OLIVE donne procuration à Jean-Michel STASIA, Jean-Claude CHAPPELLAZ donne procuration à Gérard BORDON, Philippe GIRARD, José ACEBEDO CANDIL, Charles COSTEL, Roberto SAILIS, Martine POLTRON, Martine MARTY, Noël LACROIX.

Absents non excusés :

Secrétaire de séance : Philippe BOST

Date de Convocation : 10 septembre 2024

Membres en exercice : 18

Présents : 9

Votants : 9

DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Sur proposition du Directeur, le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la décision modificative budgétaire n°2 suivante du budget principal de l'exercice 2024 :

Désignation	Diminution sur crédits	Augmentation sur crédits
D 673 : titres annulés sur exercice antérieur	1 000,00 €	
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	1 000,00 €	
D 678 : Autres charges exceptionnelles		1 000,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles		1 000,00 €

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus :

Pour extrait certifié conforme.

Monsieur le Président,
Gérard BORDON